



Droit de locataire fuites d'eaux

Par **CLAUDE**, le **11/03/2010** à **08:26**

Bonjour,

Je voudrais savoir si j'ai le droit de demander à l'agence immobilier de prendre en charge une fuite d'eaux.

C'est ne pas une grand fuite, mais l'eau a reste toute la journée sur le parquet et il a gonfle.

Jai peur que âpres l'agence de me demande de réparation pour l'état de lieux....

S'il vous plait vous pouvez me conseiller ?

Merci beaucoup